

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE RAFFETOT

Procès-Verbal de la séance du 13 Mars 2015

Membres en exercice :	11	Date de la convocation :	09/03/2015
Présents :	11	Date d'affichage :	09/03/2015
Votants :	11		

Le vendredi treize mars de l'année deux mille quinze, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, Maire.

Etaient présents : B. CADIOU, C. CHARBONNIER, L. LEVER, J. DEHAIS, M. MAUGER, C. LECOMTE, C. LEMONNIER, F. GILBERT, T. FERAILLE, W. DESSOLES, M. DALLET-THUILLIER.

Absent :

Madame Florence GILBERT est élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Il est donné la lecture du Compte Administratif 2014, il en ressort les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Réalisé
Charges à caractère général	59 832,52 €
Charges de personnel	88 047.35 €
Autres charges de gestion	9 874.00 €
Charges de gestion courantes	68 501.59 €
Charges financières	371.23 €
Op.d'ordre de transferts entre sections	4 393.82 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement	226 626.69 €
Total Dépense de fonctionnement global	231 020.51 €
RECETTES	Réalisé
Produits services, domaine, vente...	2 481.41 €
Impôts et taxes	167 722.16 €
Dotations et participations	90 834.11 €
Autres produits de gestion courante	21 257.17 €
Produits exceptionnels	1 227.10 €
Atténuation de charges	371.27
Total Recettes de fonctionnement	283 893.22 €
Résultat de la section de fonctionnement	+ 52 872.71 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	489 673.46 €
Excédent total 2014	542 546.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Réalisé
Emprunts et dettes assimilées	10 462.33€
Immobilisations incorporelles	2 557.28 €
Subventions d'équipement versées	0 €
Immobilisations corporelles	19 643.90 €
Immobilisations en cours	36 173.66 €
Opération d'ordre Opération patrimoniales	15 267.45 €
Total Dépenses d'investissement	84 104.62 €
RECETTES	Réalisé
Dotations, fonds divers et réserves	12 307.746 €
Emprunts et dettes assimilées	200 000.00 €
Op.d'ordre de transferts entre sections	4 393.82 €
Opérations patrimoniales	15 267.45
Total Recettes d'investissement	231 969.03 €
Résultat de la section d'investissement	+ 147 864.41€
Excédent d'investissement reporté N-1	318 194.71 €
Excédent total 2014	466 059.12 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'adopter le Compte Administratif 2014

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Après observation du compte de gestion 2014, il apparait que le Compte Administratif 2014 est conforme au compte de gestion du trésorier.

Il déclare que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'adopter le Compte de Gestion 2014

PROSPECTIVES FINANCIERES

Monsieur le maire présente une estimation de la diminution des dotations à venir

	CA 2013	CA 2014 au 27-01-15	2015	2016	2017	2018
74 - Dotations et participations	84 683	90 834	95 802	86 661	75 687	58 087
DGF	61 001	57 921	52 947	47 973	42 999	42 999
AUTRES TAXES			0	0	0	0
Autres dotations	166	1 208	150	150	150	150
Compensations fiscales	4 950	4 628	4 628	4 628	4 628	4 628
subvention		7 910	18 910	18 910	17 910	5 310
FDPTP	18 566	19 167	19 167	15 000	10 000	5 000

Il présente également une synthèse de l'évolution des contributions fiscales.

	2013							Scénario annuel		2014			
	bases	Taux	Produit	TMN strate	produit simulé	TMD	produit simulé	Taux EPCI + syndicat	Evolution taux	Evolution bases	Taux	Bases	Produit
TH	323 520	8,32%	26 917	11,71%	37 884	10,64%	34 423			0,90%	8,31%	328 300	27 282
TF	429 146	11,81%	50 682	15,75%	67 590	16,74%	71 839			0,90%	11,81%	433 700	51 220
TFNB	61 839	31,05%	19 201	45,65%	28 230	36,66%	22 670			0,90%	31,05%	62 400	19 375
CFE			-		0		0			0,90%		-	-
Total			96 800		133 704		128 932			0			97 877
écart					36 904		32 132						

*TMN : Taux Moyen National *TMD : Taux Moyen Départemental

2015			2016			2017			2018		
Taux	Bases	Produit									
8,31%	331 255	27 527	8,31%	334 236	27 775	8,31%	337 244	28 025	8,31%	340 279	28 277
11,81%	437 603	51 681	11,81%	441 542	52 146	11,81%	445 516	52 615	11,81%	449 525	53 089
31,05%	62 962	19 550	31,05%	63 528	19 726	31,05%	64 100	19 903	31,05%	64 677	20 082
0,00%	-	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
		98 758			99 647			100 543			101 448

Il est proposé aux membres de la commission finance de se réunir le 27 mars 2015 à 18h 00 afin de préparer le Budget Primitif 2015 qui sera voté en conseil municipal le 15 avril 2015 à 18h30.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2015, la part communale des taxes ci-dessous :

- Taxe d'Habitation : 8.32 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.81 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 31.05 %
-

Il est expliqué que les taxes n'ont pas été modifiées depuis 2008, toutefois au vu du résultat du CA 2014 et des projets 2015, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter ces taxes.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

De conserver à l'identique les taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2015.

Mairie de Raffetot - Conseil Municipal du 13/03/2015

REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE DU FPIC 2015 :

Accord local dans le cadre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2015 (FPIC)

« La loi de Finances pour 2012 a instauré une nouvelle péréquation horizontale en créant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Cette solidarité au sein du bloc communal se met en place progressivement : 150 millions d'euros en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 pour atteindre à partir de 2016 et chaque année, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1 milliard d'euros dont environ 4 530 M€ pour le territoire de la Communauté de communes Caux vallée de Seine (CVS).

Comme en 2012, 2013 et 2014 la CVS et ses communes membres sont contributrices au Fonds au regard de leur potentiel financier agrégé et seront donc prélevées à ce titre.

Le prélèvement minimal estimatif au niveau de l'ensemble intercommunal est d'un montant de 3 529 120 € pour 2015 (contre 2 493 679 € en 2014). Toutefois, ce montant est susceptible d'être plus élevé du fait de la disparition de certains contributeurs suite à la rationalisation de la carte intercommunale.

Ce prélèvement est ensuite réparti entre la CVS et ses communes membres en deux temps :

- dans un premier temps entre la CVS, d'une part, et ses communes membres, d'autre part,
- dans un second temps entre les communes membres.

Or dans un souci de stabilité des prélèvements effectués sur les budgets communaux, il avait été décidé pour l'année 2014 de figer la répartition de la péréquation à la moyenne des prélèvements des années 2012 et 2013.

Dans cette même optique, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a adopté à l'unanimité, lors du conseil communautaire du 10 février 2015, la proposition d'augmenter sa participation financière pour garantir des marges de manœuvres stables aux communes en figeant leurs prélèvements à l'identique de 2014.

Il vous est donc proposé de répartir le prélèvement 2015 comme suit :

- d'une part le prélèvement des communes membres serait égal à celui de 2014, soit 1 246 839 €,
- d'autre part le prélèvement de la CVS pour la différence entre le prélèvement du bloc communal et celui des communes membres, soit 2 282 281 €.

Les modalités des répartitions dérogatoires du FPIC au sein des intercommunalités ont été assouplies par la loi de Finances 2015. Pour valider cette répartition dérogatoire totalement libre, le conseil municipal doit se réunir impérativement avant le 30 juin et adopter la présente délibération à la majorité.

La présente délibération a pour but de poser les principes de répartition entre la CVS et les communes membres. Le montant exact de la contribution de chacun sera calculé et notifié après communication du prélèvement 2015 par la Préfecture.

Sur ces principes, la répartition proposée, basée sur le FPIC estimé à ce jour, est présentée dans le tableau inséré ci-après.

Le Conseil municipal

Vu les lois de finances initiales pour 2012, 2013, 2014 et le projet de loi de Finances pour 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 109 de la LF 2015 modifiant le paragraphe II - alinéa 2 de l'article L.2236-3 du CGCT,

Vu la délibération 13/02-15 du 10 février 2015 de la Communauté de communes Caux vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la répartition dérogatoire libre du prélèvement minimal estimé à 3 529 120 € pour 2015 au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), selon le tableau inséré ci-après,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2015 de la commune (nature 73925).

FPIC 2015 : simulation du prélèvement

Communes	FPIC 2014 (réparti sur la moyenne % 2012 et 2013)	FPIC 2015	Communes	FPIC 2014 (réparti sur la moyenne % 2012 et 2013)	FPIC 2015
Anquetierville	6 957	6 957	Parc d'Anxtot	9 078	9 078
Auberville la C.	10 776	10 776	Petiville	16 541	16 541
Bernières	9 345	9 345	Raffetot	9 874	9 874
Beuzeville la Gr.	12 567	12 567	Rouville	8 781	8 781
Beuzevillette	10 166	10 166	St Antoine la F.	12 947	12 947
Bolbec	176 031	176 031	St Arnoult	14 026	14 026
Bolleville	8 584	8 584	St Aubin de Crétot	8 506	8 506
Caudebec en Caux	34 659	34 659	St Eustache la F.	13 520	13 520
Grandcamp	10 781	10 781	St Gilles de Crétot	6 609	6 609
Gruchet le Valasse	33 943	33 943	St Jean de Foll.	17 934	17 934
Heurteauville	6 576	6 576	St Jean de la N.	9 818	9 818
La Frenaye	23 389	23 389	St Maurice d'Et.	7 599	7 599
La Mailleraye/Seine	19 194	19 194	St Nicolas de Bl.	7 701	7 701
La Trinité du Mont	10 362	10 362	St Nicolas de la H.	7 618	7 618
Lanquetot	14 034	14 034	St Nicolas de la T.	17 590	17 590
Lillebonne	210 521	210 521	St Wandrille R.	15 939	15 939
Lintot	8 680	8 680	Tancarville	16 570	16 570
Louvetot	9 265	9 265	Touffreville la C.	7 703	7 703
Maulévrier Ste G.	11 628	11 628	Triquerville	7 808	7 808
Mélamare	12 567	12 567	Trouville All.	9 554	9 554
Mirville	8 762	8 762	Vatteville la Rue	12 661	12 661
Nointot	14 002	14 002	Villequier	10 916	10 916
Norville	12 384	12 384	Total communes		1 246 839
ND de Bliquetuit	9 211	9 211	Total CVS		2 282 281
ND de Gravenchon	313 162	313 162	Total		3 529 120

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'EMPLOI D'AVENIR

Le 11 septembre 2014 le conseil municipal décidait d'autoriser la signature d'un contrat aidé à durée déterminée, entrant dans le cadre des emplois d'avenir d'une durée de 3 ans, afin de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière d'agent polyvalent des services technique doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 24 heures à compter du 16 septembre 2014.

Cependant au vu de la charge de travail occasionnée notamment par, l'augmentation du fleurissement et le remplacement du personnel absent réalisant l'entretien des locaux, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail et par conséquent de passer l'agent à 35h par semaine à compter du 1^{er} avril 2015.

Considérant l'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle dans le cadre des emplois d'avenir accordée par l'Etat, et la revalorisation du SMIC au 01/01/2015, le coût annuel s'élèvera à 6 639 € soit une augmentation de 2 086.32 € par an.

Nombre d'heure d'hebdomadaire	Salaire mensuel brut	Cotisation patronales mensuelles	Prise en charge par l'état soit 75 % du salaire brut	Coût mensuel restant à la charge de la commune	Coût annuel restant à la charge de la commune
35 h	1457.38 €	188.90 €	1093.03 €	553.25 €	6 639.00 €
24 h	999.44	129.53€	749.58 €	379.39 €	4 552.68 €

Le Conseil Municipal

Vu le code du travail et notamment les articles L 5134-111 à 118;

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser la signature d'un avenant modifiant la durée hebdomadaire, ainsi, le contrat de travail passera à temps complet soit 35h par semaine à compter du 1^{er} avril 2015.

De fixer la rémunération sur la base d'un taux horaire égal à 9,61 € selon les modalités de rémunération basées sur le taux du SMIC actualisé au 1^{er} janvier 2015.

D'inscrire la dépense correspondante à article 64162 du budget primitif 2015.

EFFACEMENT DE RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le maire expose,

Suite aux demandes que nous avons formulées auprès du SDE, il vous est présenté deux avant-projets :

Le dossier n°2338 version 1.2 – Rue du Calvaire :

Ce projet modifie le réseau électrique, le réseau d'éclairage public.

* Eclairage Public (EP) Tranchée Commune (TC) France Télécom (FT)

Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription TAUX DE SUBVENTION ET FINACEMENT						
NATURE DES TRAVAUX	SDE 76			COMMUNE DE RAFFETOT		
	Réseaux Electrique	Câbles EP en TC	Réseaux FT en TC	Réseaux Electrique	Câbles EP en TC	Réseaux FT en TC
Effacement	70 %	70 %		30 %	30 %	100 %
FINANCEMENT	65 807€	12 348.70 €	0 €	28 203 €	5 292.30 €	17 980 €
TVA Régulée par	18 802 €		3 596 €		3 528.20 €	€
TVA Récupérée	X				FCTVA	Non récupérable
TOTAL	100 553.70 €			55 003.50 €		
EP indépendant et/ou matériel d'EP lié à une tranche d'extensions, d'effacement et/ou de renforcement	60 %			40 %		
Maîtrise de la demande d'Energie (MDE) en éclairage public	75 %			25 %		
TVA Régulée par				Dont		
TVA récupérée				FCTVA		
(9 mats, 7 lanternes et 5 prises) FINANCEMENT	11 847.55 €			7 898.37 €		
France Télécom seul				6 416.84 €		
TVA				5 232.55 €		
FINANCEMENT GLOBAL DES OPERATIONS	112 401.25 €			74 551.26 €		
MONTANT TOTAL DES OPERATIONS	186 952.51 € TTC					

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De reporter en 2016 ces travaux.

TRAVAUX DE VOIRIE

En semaine 11 il y a été réalisé l'assainissement et l'aménagement en tout venant ainsi que le bi-couche, pour un montant de 14 626.86 €. Ceux de la rue des pommiers ont été suspendus car ils ne répondaient aux problématiques d'écoulement évoqué sur cette partie, ces travaux auraient dû s'élever à 2 885.30 €

Il reste 33 687 € sur le quota de voirie par conséquent, il convient de réfléchir sur l'utilisation de ces fonds. Quelques points ont donc été évoqués :

Réalisation d'un enduit gratté route de la nationale afin de consolider la voie en attendant qu'elle soit complètement refaite lors des travaux d'assainissement qui devraient démarrer en 2016 pour être terminés en 2018.

Estimation des travaux de réfection de la chaussée Plaine du château avec création de voies de garage.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

La rampe d'accès devant la mairie est terminée, l'aménagement du logement sera terminé fin mars 2015 et la continuité des travaux de l'ancienne école se fera jusqu'à mi-juin.

Monsieur CADIOU rappelle que chacun peut émettre toutes les réserves qui lui paraissent pertinentes sur les travaux déjà réalisés. Pour le moment aucun travaux n'a été réceptionnés, il est donc important que toutes les observations soient évoquées en amont avec le maître d'œuvre.

COURS DE L'ANCIENNE ECOLE :

Les travaux du préau sont terminés, cependant, Monsieur Cadiou, propose au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de démolition du petit bâtiment situé dans la cours avant que l'enrobé ne soit réalisé.

En effet, ce bâtiment se trouve dans un état de dégradation avancé et ne semble d'être d'aucune utilité depuis la création de nouveaux espaces de stockage.

Il est précisé que le dans le cadre de l'instruction du permis de démolir le dossier sera transmis pour aux Architectes des Bâtiments de France.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;
- **De déposer** un permis de démolir au nom de la ville, propriétaire des biens concernés.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

La commission fleurissement se réunira afin de définir les nouveaux espaces de fleurissement Monsieur Joël DEHAIS doit prendre contact auprès d'une pépinière afin d'obtenir des conseils et établir des devis concernant la fourniture.

Dans un premier temps, il est proposé de réfléchir à l'embellissement du talus partant rue du calvaire et se situant rue de la mairie, ainsi que celui situé au niveau du carrefour rue du calvaire puis ceux de la rampe d'accès créés récemment devant la mairie.

PREPARATION DE LA FETE COMMUNALE

Deux devis ont été réalisés pour la prestation du feu d'artifice, il est donc proposé aux Membres du Conseil de valider le choix du moins disant c'est-à-dire celui de l'entreprise Embrasia pour un montant de 2000 € + une option d'amplification entre 251 € et 290 €. Il a également été négocié un geste commercial pour la prestation de l'inauguration de la salle.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE - SCRUTIN DU 22 ET 29 MARS 2014

Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommer un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas partie des présents obligatoires.
- Deux accesseurs au minimum.

Le Président : Monsieur Bruno CADIOU

Le Président suppléant : Monsieur Christian CHARBONNIER

Le secrétaire : Madame Florence GILBERT à partir de 18h00

Les accesseurs :
 Madame Magali DALLET-THUILLIER
 Monsieur Joël DEHAIS
 Monsieur Wilfried DESSOLES
 Monsieur Thierry FERAILLE
 Madame Florence GILBERT
 Monsieur Cédric LEMONIER
 Monsieur Cédric LECOMTE
 Monsieur Lionel LEVER
 Monsieur Michel MAUGER

Pour le Scrutin du 22 mars la présence des accesseurs sera répartie de manière suivante :

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 12h30	De 12h30 à 15h30	De 15h30 à 18h00
Thierry FERAILLE Florence GILBERT Cédric LECOMTE	Magali DALLET-THUILLIER Joël DEHAIS	Cédric LEMONIER Michel MAUGER	Wilfried DESSOLES Lionel LEVER

Pour le Scrutin du 29 mars la présence des accesseurs sera répartie de manière suivante :

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 12h30	De 12h30 à 15h30	De 15h30 à 18h00
Joël DEHAIS Florence GILBERT	Thierry FERAILLE Cédric LECOMTE	Cédric LEMONIER Michel MAUGER	Magali DALLET-THUILLIER Wilfried DESSOLES Lionel LEVER

DIVERS

Il convient de nommer un référent communal auprès de la Mission Locale. Au vu de son statut de vice-président le Conseil Municipal nomme Monsieur Bruno CADIOU.

Florence GILBERT rappelle que les travaux sur la citerne ne sont pas réalisés, Monsieur CADIOU demande à ce que soit réalisé un devis auprès de l'entreprise Thomas TP.

Au vu de son investissement, il est proposé à Florence GILBERT de remettre les prix aux enfants ayant participé aux cross inter village lors du dernier cross qui se déroulera le 11 avril 2015 à Alvimare. Elle organisera également un petit goûter pour remercier les enfants de leur implication ainsi que les 12 enfants ayant participé à la flamme de la jeunesse.

PROCHAINES RENCONTRES

- Elections Départementales les 22 et 29 mars 2015
- Commission finances vendredi 27 mars 2015
- Conseil Municipal mercredi 15 avril 2015 à 18h00

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 00 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :**Le Maire**

B. CADIOU

Les Adjoint

1^{er} Adjoint
C. CHARBONNIER

2^{ème} Adjoint
L. LEVER

3^{ème} Adjoint
J. DEHAIS

Les Conseillers Municipaux

M. MAUGER

C. LECOMTE

C. LEMONNIER

F. GILBERT

T. FERAILLE

W. DESSOLES

M. DALLET-THUILLIER